

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_202**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'EURL SANJAMES - APTE IMMO en date du 8 octobre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de carottage de l'enrobé routier pour analyses avant travaux à la demande de la Commune de Scionzier, Rue de la Vigne et Chemin de la Sauphaz.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation Rue de la Vigne et Chemin de la Sauphaz pourra être légèrement impactée le **Jeudi 16 Octobre 2025**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 08/10/2025

Le Maire
Sandrine PERIN

